



En prison, un détenu se suicide tous les trois jours

En 2015, 113 suicides ont eu lieu dans les prisons françaises, soit environ un tous les trois jours. A la Faculté de droit et science politique de Montpellier, une conférence fait le point sur ce fléau difficile à éradiquer.

En hausse régulière, la population carcérale française représente aujourd'hui près de 70 000 détenus*. Une population qui connaît un taux de suicide alarmant : en France, le suicide est ainsi sept fois plus fréquent en prison qu'à l'extérieur... **

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MONTPELLIER,
LE 27 MARS 2017

CONTACT PRESSE

Anne Delestre

04 34 43 31 93

anne.delestre@umontpellier.fr

www.umontpellier.fr

Plan anti-suicide

Face à l'ampleur de ce phénomène, l'Administration pénitentiaire a dès 1967 initié une politique volontariste de prévention du suicide en détention.

Cette mobilisation s'est traduite par la mise en place d'un grand plan national d'actions de prévention du suicide des personnes détenues en 2009 et la création en 2010 de la Mission de prévention et de lutte contre le suicide, chargée de piloter le dispositif de prévention du suicide en milieu carcéral. C'est dans ce cadre, notamment, que plusieurs établissements mènent, depuis, l'expérimentation des « codétenus de soutien ».

Agir sur divers paramètres

Depuis la mise en place de ce plan anti-suicide, le nombre de décès a sensiblement baissé (138 suicides en 1998, 113 en 2015). Pour confirmer et accentuer cette tendance, il faut agir simultanément sur divers paramètres : surpopulation carcérale, manque de surveillants, conditions de vie et isolement des détenus, perte du lien social,...

La réflexion doit donc reposer sur les regards croisés de nombreux acteurs et porter sur la création et l'aménagement des modalités de prévention, sur le plan conceptuel comme sur le terrain. C'est tout le sens de cette conférence organisée par le Professeur Marie-Christine Sordino, Directrice de l'Equipe de droit pénal de Montpellier (EDPM).

« La prévention du suicide en milieu carcéral »

Une conférence organisée par l'équipe de droit pénal de Montpellier (EDPM)

Vendredi 31 mars de 17 h 30 à 20 h, Faculté de droit et science politique, amphithéâtre 001, bâtiment 2, rue du Cardinal de Cabrières.

Avec notamment :

- Loïc Parayre, Directeur adjoint du Centre de détention de Tarascon
- Docteur Stéphane Bonnet, Psychiatre CRIAVS-LR-CHRU de Montpellier, Maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone
- Mme Marty, psychologue en charge du projet d'exécution de peine au centre de détention de Tarascon, formatrice prévention suicide

* *Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France*, situation au 1er septembre 2016

** Par exemple, le taux de suicide est de 18,5 sur 10 000 personnes détenues sur la période 2005-2010. A l'extérieur, ce taux n'est sur la même période que de 2,7 / 10 000 personnes. Chiffres : Institut national d'études démographiques